



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 066-216600270-20260429-2026_29_04_18-DE

DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

CONVOCATION LE 17 AVRIL 2026

DELIBERATION n°2026-04-29-18

| | |
|---|--|
| Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 | Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie, DELPINO Geoffrey SAMSON Michel Membres absents ayant donné procuration : SERRUS Hélène donne procuration à LECARPENTIER Marie-Madeleine |
| Président de Séance : POLATO Serge | |
| Secrétaire de Séance : VIGUE Philippe | |

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 17 avril 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – Budget principal

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune (budget principal) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Constata que les résultats du compte de gestion 2025 du Trésorier sont identiques à ceux du compte administratif de l'ordonnateur ;

Adopte l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice budgétaire 2025 ;

Donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2025 à Monsieur le Trésorier Principal de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

**Le secrétaire,
Philippe VIGUE**



Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 066-216600270-20260429-2026_29_04_18-DE

S²LO
Le Maire,

SERGE POLATO

